

E.B/PE/13/07/1982/-

MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES.

62/126 du 30/12/1982

DECRET N° /MJS-DGS-DAAF.4

portant promotion au titre de l'année
1981 des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

- DFP
- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - Vu la loi 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 45 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - Vu la loi 13/52 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret 65/170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret 74/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A-B-C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1-2-3-5-10-13-14-15-18-19 et 20 du décret 63/79 du 26 mars 1963 portant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
 - Vu le décret 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret 62/198 du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 - Vu le décret 79/194 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre du Gouvernement ;
 - Vu le décret 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - Vu le décret 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
 - Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au décret 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n° 62/126/MJS-DGS-DAAF.4 du 30 décembre 1982 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports)
- DB.
- F.

(//) E C R E T E .-

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent :ACC = Néant

INSPECTEUR D'E.P.S.

Au 2ème Echelon

- NGANGA Grégoire pc du 1-10-1981 DPS Brazzaville

INSPECTEUR D'E.P.S.

Au 4ème Echelon

- MALONGA André pc du 5-10-1981 DPS Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

G. OBA - APOUNOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA .-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIANA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 2
- MJS 2
- DFP 6
- BB 2
- DCF 2
- DGS 2
- DAAF-SPORTS 6
- INTERESSES 1
- DOSSIERS 1
- SGCM/BC 1